



## Changement de bail pas très clair

-----  
Par jedoute

Bonjour,

Après avoir signé un premier bail avec un loyer de ( à l'époque on était encore en francs) de 2500 frs plus charge 300frs l'année suivante mon proprio a refait un autre bail avec loyer 2200frs et charges 600frs!!

Aujourd'hui je me pose et vous pose la question QUEL intérêt?

Ne serait-ce pas celui de réduire son revenu fiscal? ou il y a t-il d'autres explications??

Mon proprio n'attache pas les chiens avec des saucisses !!